



République Française  
Département LOIRET

## Commune de Montliard

### Procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021

L'an 2021 et le 11 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 04/03/2021

**Date d'affichage** : 04/03/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers le : 15/03/2021

**Secrétaire de séance** : M. MONTIER Tanguy

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Subventions 2021
- Régularisation Supplément Familial de Traitement
- Dérogations scolaires
- Affaires diverses

## Réf : D2021\_01 - Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif **2020** de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des comptes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget **2020** de la Commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– **déclare** que le compte de gestion **2020** de la Commune dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

## Réf : D2021\_02 - Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André SINIC, doyen d'âge, délibère sur le compte administratif **2020** de la Commune dressé par Mr Didier BEAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|   | Fonctionnement    | Investissement     | Total             |
|---|-------------------|--------------------|-------------------|
| Recettes 2020                           | 189 369,79        | 18 935,32          | <b>208 305,11</b> |
| Dépenses 2020                           | 180 252,57        | 30 548,91          | <b>210 801,48</b> |
| <b>Résultat 2020</b>                    | <b>9 117,22</b>   | <b>- 11 613,59</b> | <b>- 2 496,37</b> |
| Résultat reporté 2019 avec CCAS clôturé | 96 509,80         | 40 107,54          | 136 617,34        |
| <b>Résultat de clôture 2020</b>         | <b>105 627,02</b> | <b>28 493,95</b>   | <b>134 120,97</b> |
| Restes à réaliser 2020 - Recettes       | 0,00              | 0,00               | 0,00              |
| Restes à réaliser 2020 - Dépenses       | 0,00              | 27 080,00          | <b>27 080,00</b>  |
| <b>Résultats définitifs 2020</b>        | <b>105 627,02</b> | <b>1 413,95</b>    | <b>107 040,97</b> |

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, hors de la présence du Maire, après en avoir délibéré :

– **approuve** le compte administratif **2020** de la Commune soumis à son examen.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

## Réf : D2021\_03 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir approuvé le compte de gestion **2020** de la Commune,

Après avoir voté le compte administratif **2020** de la Commune,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

- L'excédent d'investissement de + 28 493,95 €
- L'excédent de fonctionnement de + 105 627,02 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement :

- en dépenses - 27 080,00 €
- en recettes + 0,00 €

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement en section investissement, les dépenses reportées étant inférieures à l'excédent d'investissement :

- excédent d'investissement + 28 493,95 €
- reste à réaliser en dépenses investissement - 27 080,00 €
- **besoin de financement négatif** - **1 413,95 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **affecte** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » l'excédent de fonctionnement **2020** de **105 627,02 €**.

Les crédits seront inscrits au budget primitif.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

## Réf : D2021\_04 - Subventions 2021

Après avoir examiné les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

– **attribue** les subventions pour 2021 aux associations suivantes :

|   |       |
|---|-------|
| Ligue contre le Cancer. Comité du Loiret                | 40 €  |
| Papillons Blancs du Loiret. Section de Pithiviers       | 30 €  |
| Croix Rouge Française. Délégation Montargis-Pithiviers  | 30 €  |
| Sapeurs-Pompiers de Bellegarde                          | 50 €  |
| Coopérative scolaire de Boiscommun (école maternelle)   | 130 € |
| Coopérative scolaire de Boiscommun (école primaire)     | 150 € |
| Association Entraide et Loisirs                         | 90 €  |
| Ass. pour l'aide à domicile des personnes âgées - ADAPA | 300 € |
| Club pongiste du Gâtinais                               | 30 €  |
| Souvenir Français                                       | 50 €  |
| Union des Anciens Combattants Boiscommun-Montliard      | 50 €  |
| Vaincre la Mucoviscidose                                | 30 €  |
| Section des Donneurs de Sang. Canton de Beaune          | 30 €  |
| FNACA. Comité cantonal de Beaune                        | 30 €  |
| Office national des A.C.V.G. à Paris                    | 40 €  |
| Entente Nancray Chambon Nibelle - Football              | 90 €  |
| Entente Beaune Boiscommun Basket                        | 90 €  |
| Association "Montliard, Rencontre et Culture" - MRC     | 90 €  |
| SEPAB Bellegarde - Athlétisme                           | 30 €  |
| MJC – Section Tir à l'Arc : Les Archers de la Rose      | 60 €  |
| Ass. Départ. des Restaurants du Cœur                    | 100 € |

|  |       |
|--|-------|
| CERCIL à Orléans                                 | 30 €  |
| Association Solidarité Beaunoise                 | 100 € |
| MARPA de Nesploy                                 | 100 € |
| Ass. des Amis de l'Hôpital Paul Cabanis          | 30 €  |
| Ass. des secrétaires de Mairie du Loiret         | 30 €  |
| Volley Beaune Club                               | 30 €  |
| Club des Loisirs de Boiscommun                   | 100 € |
| Fédération des Aveugles de France - Val de Loire | 30 €  |
| Karaté Club de Beaune-la-Rolande                 | 60 €  |
| Danse & Vous de Châtenoy                         | 60 €  |
| SPA  | 50 €  |
| AFSEP (Sclérose en plaque)                       | 30 €  |
| AFM Téléthon                                     | 30 €  |

La dépense sera inscrite au budget primitif.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

#### Réf : D2021\_05 - Régularisation Supplément Familial de Traitement

Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 erreurs ont été constatées sur le SFT (Supplément Familial de Traitement) d'un agent. L'une remonte à 2016 et la seconde à 2019. Chacune aurait conditionné une baisse de cette indemnité. La correction a été faite le 01 janvier 2021 sur le versement du SFT de l'agent concerné.

Après avoir demandé à la Trésorière les options possibles, il est proposé à l'assemblée que la commune prenne en charge les différentes erreurs, technique et administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** de ne pas régulariser ces baisses successives ;
- **prend** à sa charge le coût de ces erreurs.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

#### Réf : D2021\_06 - Dérogations scolaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que des dérogations scolaires ont été sollicitées pour l'année scolaire 2021/2022 :

- pour autoriser 2 enfants à fréquenter l'école élémentaire de Puiseaux (CCPG), à savoir :
  - Mr Simon DAVID (cycle 2)
  - Mr Gabin DAVID (cycle 3)
- pour autoriser 1 enfant à fréquenter l'école maternelle de Bellegarde (SIRIS de Bellegarde), à savoir :
  - Mr Baptiste ASSELIN (cycle 2)
- pour autoriser 1 enfant à fréquenter l'école maternelle de Beaune-la-Rolande (Syndicat scolaire du Beaunois), à savoir :
  - Melle Lylwenn RICHETIER (cycle 1)

Le Maire précise que ces dérogations sont accordées pour des raisons professionnelles et personnelles (notamment en fonction du domicile de l'assistante maternelle, lieu de travail et horaires de la halte garderie).

Il signale, par ailleurs, qu'un enfant fréquente l'école élémentaire de Beaune-la-Rolande dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) compte tenu de son handicap.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **émet un avis favorable** aux dérogations présentées ci-dessus,
- **s'engage** à verser, au titre de l'année scolaire 2021/2022 et pour toute la durée de leur cycle, la participation correspondante :
  - à la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais pour 2 élèves ;
  - au SIRIS de Bellegarde pour 2 élèves ;
  - au syndicat scolaire de Beaune-la-Rolande pour 2 élèves (dont 1 CLIS).
- **inscrit** les crédits au Budget Primitif.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstentions : 0)

## **Questions diverses :**

### **Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles**

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et de demander des précisions quant à la détermination de ce périmètre et les conséquences du droit de préemption.

### **Réserves incendies**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 devis pour des citernes incendies, l'un de 120 m<sup>3</sup> pour 45 000,00 € TTC et l'autre de 60 m<sup>3</sup> pour 30 360,00 € TTC. Il a contacté le SDIS pour avoir des précisions sur la capacité à installer selon la situation géographique des citernes au regard des habitations dans le périmètre concerné.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les démarches et de faire un échange de parcelle / chemin communal Route de Saint Loup sur les Chaubègues.

Un propriétaire, Route des Hersants, doit rendre sa décision pour la vente d'une parcelle de terrain.

### **La fibre**

Le Maire informe que la fibre sera installée pour 2023 sur le domaine public de la commune. Les particuliers devront se rapprocher de leur opérateur pour en demander le raccordement. Une entreprise fait actuellement un état des poteaux et des lignes afin de prévoir les éventuelles interventions pour ces travaux.

### **Point sur le RGPD**

Mme Martine GUILLET et Mr Tanguy MONTIER informent le Conseil Municipal sur les préconisations et les actions à mettre en œuvre et celles déjà réalisées pour la sécurité en général de la commune.

### **Fleurissement**

Mr Philippe FAZILLEAU rapporte qu'il est allé ce jour chercher les prix des 3 lauréats du concours des maisons fleuries départementales et les a distribués

### **Chemins ruraux**

Le Maire avise l'assemblée qu'il a pris un arrêté interdisant de circuler à certains types de véhicules, tels que les quads, les véhicules types 4 X et les motocross, sur les chemins ruraux de la commune à l'exception des propriétaires et des agriculteurs.

### **Vitesse aux Queudanes**

Une administrée a fait un courrier pour signaler une vitesse excessive des visiteurs de la ferme éducative. Le Conseil Municipal décide de mettre en place une signalisation pour la canaliser, Route des Queudanes.

### **Référent SITOMAP**

Afin de mettre à jour le réseau de communication sur le territoire SITOMAP, Mr Philippe FAZILLEAU est désigné correspondant privilégié du SITOMAP.

### **Prochaines élections**

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021.

### **Communication**

Mme Martine GUILLET informe que la commission Communication a mis en place un plan de communication afin de créer un meilleur échange avec les administrés pour connaître leurs attentes en matière d'informations et les supports (papier et virtuel) qu'ils utilisent pour s'informer.

A cette fin, un sondage va être distribué à la population. Ce questionnaire sera récupéré par chacun des membres du Conseil Municipal à l'occasion d'une rencontre.

La séance est levée à 0:28.

En mairie, le 11/03/2021  
Le Maire,  
M. Didier BEAUDEAU